

9

Conclusion

L'état des lieux de l'agglomération lyonnaise réalisé en 2005 sur la base des informations disponibles fin 2004 montre que la qualité de l'air doit être améliorée pour :

- Le dioxyde d'azote dont la circulation automobile et routière est la première source d'émission.
- Les particules fines en suspension dont l'origine est multiple (secteur résidentiel / tertiaire / artisanat, circulation automobile et routière, Industrie).
- Les composés organiques volatils et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dont les premières mesures indiquent un dépassement des valeurs limites.
- L'ozone produit par réaction photochimique entre les composés organiques volatils et les oxydes d'azote.

Une amélioration des connaissances est aussi nécessaire pour un certain nombre de polluants. Ces connaissances doivent être approfondies dans différents domaines tels que la répartition sectorielle des émissions de polluants, la répartition spatio-temporelle et l'impact sanitaire des polluants,

Une analyse prospective, réalisée en 2006, montre que les actions programmées au niveau national vont permettre d'améliorer la situation sans toutefois permettre de respecter, pour le dioxyde d'azote et l'ozone, les valeurs réglementaires relatives à la qualité de l'air. Pour les particules fines en suspension, les composés organiques volatils et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les quantités émises vont diminuer mais les outils actuels de modélisation ne permettent pas de savoir si les valeurs réglementaires relatives à la qualité de l'air seront respectées.

Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise prévoit :

- 15 mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air et atteindre ces objectifs
- 6 mesures relatives à l'amélioration des connaissances dans le domaine de la qualité de l'air au niveau de l'agglomération lyonnaise
- Une mesure visant à coordonner les documents de planification urbaine avec le PPA.
- Un plan de communication pour accompagner le PPA.

La circulation automobile et routière constitue la principale nuisance avérée de l'agglomération lyonnaise vis à vis de la qualité de l'air. 6 mesures sur les 15 mesures arrêtées, pour améliorer la qualité de l'air, concernent la circulation automobile et routière. Elles s'appliqueront à trois échelles différentes : au niveau de l'agglomération lyonnaise, au niveau du centre de l'agglomération lyonnaise et à l'échelle du quartier. Au delà de l'aspect technique de ces mesures, un changement radical dans le comportement individuel est nécessaire pour favoriser l'utilisation des transports collectifs ou de moyens de transports les moins polluants, lors des déplacements quotidiens.

Le suivi de l'application du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise fera l'objet d'une présentation annuelle au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, conformément aux dispositions prévues par la réglementation.

> Synthèse de l'évolution de la qualité de l'air et des mesures du PPA

POLLUANT	SOURCES PRINCIPALES	ETAT DES LIEUX 2004	PROSPECTIVE 2010 SANS PPA	PPA			
				Principales mesures de réduction	Vérification de l'application des plans et programmes nationaux	Amélioration des connaissances	Prospective 2010 avec PPA
NO ₂	Transport routier					Modélisation spatiale	
PM	Résidentiel, tertiaire, artisanat				-	Particules très fines	
SO ₂	Industrie			-		-	
CO	Transport routier			-	-	-	
PLOMB	Industrie manufacturière (*)			-	-	-	
ARSENIC	Industrie manufacturière (*)			-	-	Surveillance de la qualité de l'air	
CADMIUM	Industrie manufacturière (*)			-	-	Surveillance de la qualité de l'air	
NICKEL	Transformation énergie (*)			-	-	Surveillance de la qualité de l'air	
COV (Benzène)	Résidentiel, tertiaire, artisanat					Surveillance de la qualité de l'air	
HAP (Benzo-a-pyrène)	Résidentiel, tertiaire, artisanat (*)				-	Surveillance de la qualité de l'air	
DIOXINES ET FURANES	Industrie manufacturière	-	-	-	-	Surveillance de la qualité de l'air	-
OZONE	Polluant secondaire dus aux NOx et COV			(1)	-	Modélisation spatiale	

Légende :

- Valeurs réglementaires ou valeurs cibles-respectées
- Valeurs réglementaires dépassées
- Valeurs cibles dépassées

(1) : La réduction des émissions de NOx et de COV contribue à la réduction de l'ozone

- Amélioration significative mais incertitude sur le respect des valeurs réglementaires ou valeurs cibles